



Contre les lignes

La lettre du Fonds Social Européen en France

éditorial

Le cadre réglementaire

Le Fonds Social Européen est le principal instrument financier de la stratégie européenne pour l'emploi. Sa vocation première est d'accompagner les personnes fragilisées par les mutations économiques, éloignées de l'emploi et de la formation professionnelle. L'impact de la crise financière sur l'économie réelle et le marché du travail, a amené le FSE à adapter son action. La conférence de Dijon organisée les 3 et 4 décembre 2009, a été l'occasion d'examiner les actions concrètes menées avec l'aide du FSE et de croiser les regards de différents acteurs européens – experts, partenaire, chef d'entreprise, porteurs de projets.

En France, le gouvernement a mis en place des mesures d'urgence dans le cadre d'un plan de relance ambitieux. Le Fonds Social européen a été sollicité pour apporter un soutien « à chaud » : accompagnement des mutations économiques, accompagnement du RSA et soutien de l'insertion professionnelle, déploiement des contrats de transition professionnelle, aide à la création ou à la reprise d'entreprise.

Le programme national FSE « Compétitivité régionale et Emploi » a ainsi été mobilisé pour faire plus, mieux et plus vite.

En concertation avec les partenaires sociaux, des priorités ont été dégagées et ont permis de mettre l'accent sur plusieurs orientations :

- Renforcer l'adaptation des travailleurs et des entreprises avec des mesures de sécurisation des parcours professionnels et visant au reclassement des salariés.
- Favoriser l'accès à l'emploi via des formations qualifiantes pour les demandeurs d'emploi, en lien avec les besoins identifiés sur le marché du travail.
- Apporter un soutien aux personnes les plus vulnérables. Il s'agit de tirer les conséquences pour le FSE de la généralisation du RSA, mis en œuvre sous la responsabilité des conseils généraux.

Le FSE : Un partenaire face aux défis de la crise



La crise qui a frappé l'économie mondiale à partir de l'automne 2008 a révélé, par son intensité inédite, l'ampleur des défis pour les Pouvoirs publics européens. La récession a, en effet, stoppé la progression des Etats membres vers les objectifs de la Stratégie de Lisbonne. Elle a durablement fait remonter les taux de chômage, et constitue une menace durable sur la croissance économique.

Une concentration exceptionnelle du FSE sur les mesures de crise

Outil financier au service de la qualification et de l'emploi, le FSE avait, logiquement, toute sa place au cœur des plans de relance des économies européennes.

Les autorités françaises comme la Commission européenne en ont concrétisé l'idée et, pour le programme « Compétitivité régionale et Emploi », les concertations avec les associations d'élus, les têtes de réseau nationales et les partenaires sociaux ont abouti à proposer des mesures immédiates dès mars 2009.

Face à la crise, leur choix a été de concentrer les moyens sur la sécurisation des parcours professionnels, l'accompagnement des salariés exposés à la perte d'emploi et l'aide à l'insertion des publics en difficulté.

Au total, en 2009, ce sont plus de 150 millions d'euros que le FSE aura ciblé sur la sauvegarde de l'emploi en accompagnant la transition professionnelle, le reclassement des salariés et l'insertion active.

Cet effort sans précédent du FSE pour intervenir « à chaud » est inédit. Il est à souligner pour un outil dont la vocation est d'accompagner les réformes de long terme des Etats membres. ■■

Préparer dès maintenant la sortie de crise

L'urgence des mesures prises pour contenir la montée du chômage ne doit pas occulter les faiblesses plus structurelles du marché du travail français : coïncidence d'un chômage élevé et de secteurs en tension, faiblesse de l'emploi aux deux extrémités de la vie active, déficits de qualification, persistance des discriminations.

De nouveaux enjeux émergent, qui constituent autant d'opportunités à saisir : vieillissement de la population et « emplois blancs », développement durable et « emplois verts », installation pérenne d'une société de services et recomposition de l'emploi dans les territoires.

Encourager l'adaptabilité et la mobilité professionnelles. Identifier les métiers en transformation et les besoins en compétence. Accompagner les emplois vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement. C'est en relevant ces nouveaux défis dans les années à venir que le FSE prendra le tournant des emplois de demain. ■■

-Bertrand Martinot,

Délégué général à l'Emploi et à la Formation professionnelle-

n° 6 • janvier 2010

Les réajustements du programme national FSE

« Compétitivité Régionale et Emploi »

Conçu comme un outil d'accompagnement des changements structurels, le Fonds social européen a vocation à répondre aux effets de la crise économique et financière sur l'emploi. Cet engagement est rendu d'autant plus nécessaire par les inquiétudes exprimées par la population européenne. Selon un sondage Eurostat de juin 2009 sur l'Union européenne et l'emploi, un tiers des personnes interrogées souhaitent que l'Union européenne finance davantage la création d'emploi.

Pour faciliter l'accès aux crédits du FSE et la mise en œuvre des projets, la Commission européenne a mis à disposition des Etats membres une avance complémentaire de 2,5%, portant celle-ci à 7,5% depuis le début de la programmation 2007-2013. La France a ainsi bénéficié d'un versement d'avances d'un peu plus de 337 millions d'euros, au titre du programme opérationnel national « Compétitivité régionale et emploi ».

Par ailleurs, ce programme opérationnel concentre son intervention sur des dispositifs destinés à accompagner des publics fragilisés par la crise, dont certains pourront bénéficier d'un cofinancement renforcé compte tenu des priorités validées cette année lors des comités nationaux de suivi du FSE.

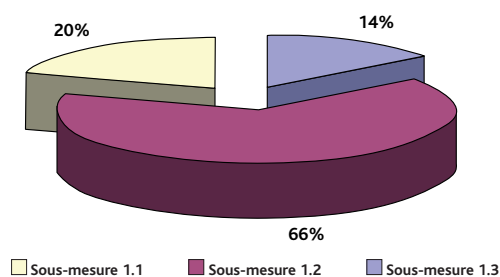
L'axe 1 dédié à l'adaptation des travailleurs et des entreprises aux mutations économiques est actuellement doté de 898,9 millions d'euros de crédits, soit 20% de la maquette du programme opérationnel.

Au titre de la mesure 11 « anticipation et gestion des mutations économiques », le partenariat du FSE a jugé urgent de renforcer les moyens dédiés à l'adaptation des travailleurs et des entreprises aux mutations économiques en soutenant les mesures de sécurisation des parcours

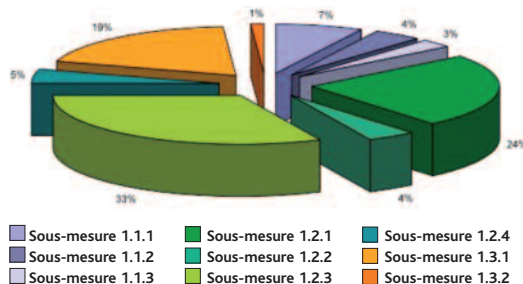
professionnels et de reclassement des salariés. Outre les mesures prises en régions pour accompagner les travailleurs touchés par la crise, le FSE consolide la politique contractuelle que le ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi met en œuvre aux côtés des partenaires économiques et sociaux. L'extension des contrats de transition professionnelle à 25 bassins d'emploi d'ici 2010 et le développement d'actions de formations pour les salariés et demandeurs d'emploi fragilisés par la crise sont cofinancés à ce titre par les crédits du FSE du volet national.

Les efforts financiers supplémentaires attendus sur cette mesure s'élèveraient à 73,2 millions d'euros.

Budget FSE alloué à l'axe 1 pour la période 2007-2013



Budget détaillé par sous-mesure



Le soutien à la création et la reprise d'entreprise (mesure 13), qui génère des emplois et participe à la croissance économique, est également au nombre des dispositifs éligibles au FSE, avec un ciblage sur les personnes qui peinent à accéder à l'aide du système bancaire traditionnel.

Au total, il est prévu un abondement à hauteur de 39,2 millions d'euros sur l'axe 1.

L'accès à l'emploi des demandeurs d'emploi fait l'objet de l'axe 2 du programme opérationnel qui représente 1,274 milliards d'euros, soit

28% de la dotation nationale du FSE.

Le soutien des formations qualifiantes figure également au nombre des enjeux liés à la crise.

Enfin, l'axe 3 mobilise actuellement 39% des crédits du PO. Les derniers comités nationaux de suivi de mars et juin 2009 ont fait de l'accompagnement des personnes les plus vulnérables mis en œuvre à travers le RSA (mesure 31), une autre priorité d'intervention du FSE. ■■■

Nord-Pas-de-Calais

Un projet novateur



- **Titre du projet :** Pôle position
- **Thème :** Formation professionnelle-Accompagnement vers l'emploi
- **Porteur :** AFPA Nord-Pas-de-Calais
- **Publics cibles :** ex intérimaires du secteur automobile
- **Budget :** 2 378 566 € dont 1 285 010 € de FSE
- **Durée :** 30 mois
- **Date de fin :** 30 avril 2011

La crise a durement affecté le secteur automobile dans le Nord-Pas-de-Calais. Au total, dans la région, quelque 15 000 intérimaires et employés en CDD ont perdu leur emploi entre septembre 2008 et février 2009. Parmi eux, 5000 venaient du secteur automobile, ce secteur employant traditionnellement beaucoup de CDD et d'intérimaires peu qualifiés. L'AFPA s'est dans ce contexte engagée dans un projet innovant et cofinancé par le FSE pour accompagner la reconversion d'anciens salariés intérimaires et en CDD de la filière automobile vers un emploi durable. Forte de son expérience dans le pilotage de l'expérimentation sur le Contrat de Transition Professionnel (CTP), l'AFPA a développé et mis en œuvre avec ses partenaires une ingénierie spécifique d'accompagnement de ces publics défavorisés pour consolider des projets professionnels réalistes aux regards des potentialités d'emploi.

Des acteurs des secteurs public et privé ont dans ce but accepté de travailler ensemble. Répartis sur 4 plateformes situées sur les bassins d'emplois les plus touchés, des conseillers référents détachés par les partenaires (AFPA, Pôle Emploi, Adecco, Adia, Vrit, Manpower, Randstad) accompagnent près d'un millier de demandeurs d'emploi. Un suivi

personnalisé et renforcé de 12 mois maximum permet aux adhérents de faire un bilan de leur parcours, d'élaborer une reconversion réalisable ou de créer leur entreprise et d'accéder ainsi à l'emploi durable.

Quelque 960 demandeurs d'emplois ont été accompagnés par 18 référents entre avril et octobre 2009. Le bilan intermédiaire après six mois pouvait être considéré comme très positif : 230 personnes étaient soit en emploi durable soit en formation qualifiante de reconversion, et 380 avaient repris des missions de courte durée sans rompre l'accompagnement dont ils bénéficiaient. Ce projet a montré la capacité des partenaires impliqués à réagir vite et à mettre rapidement en œuvre un plan de bataille avec le soutien du FSE, explique **Arnaud Hentz**, coordinateur régional des plateformes d'accompagnement des intérimaires et gestionnaire du projet Pôle position. ■■

Limousin

Maintenir dans l'emploi



- **Thème :** La formation professionnelle certifiante ou diplomante
- **Publics cibles :** public rural d'opérateurs ayant un faible niveau de qualification/ouvriers, techniciens et agents de maîtrise
- **Budget :** 806 115 € dont 158 284 € de FSE
- **Durée :** 12 mois
- **Date de fin :** 30 décembre 2009

Touché par la chute de l'activité du secteur automobile à partir de septembre 2008 qui a entraîné une brutale chute de 40% des commandes, l'équipementier Freudenberg Meillor a dans un premier temps mis un terme aux contrats d'intérim en cours. Il a ensuite négocié

en janvier 2009 avec les syndicats un accord de modulation du temps de travail. Celui-ci a permis d'éviter un plan social sur ses deux sites situés en milieu rural à 30 km de Limoges. Parallèlement, la direction a entamé un travail de réflexion pour adapter l'organisation du travail à l'évolution de l'environnement économique et aux mutations de son marché.

L'entreprise familiale a ainsi utilisé cette période de sous-utilisation de sa main d'œuvre pour mettre en place un plan de formation ambitieux de ses ouvriers et techniciens les moins qualifiés. Il s'agissait en même temps de préparer la sortie de crise. Ce plan vise en effet à renforcer les compétences des salariés dans la perspective de l'arrivée de nouvelles technologies adaptées aux moteurs et véhicules moins polluants. Pour l'accompagner dans sa démarche, l'entreprise a fait appel à la région et à l'OPCAIM, ainsi qu'au FSE qui a répondu favorablement pour la partie qualifiante de la formation. Grâce à ce projet, Freudenberg Meillor a pu éviter le chômage technique.

Ce projet de formation qualifiante visait deux objectifs : maintenir dans l'emploi une main d'œuvre d'origine rurale n'ayant pas suivi de formation longue et peu qualifiée d'une part, ouvrir des possibilités de promotion interne et de revalorisation des rémunérations d'autre part. Il s'agissait d'une action particulièrement propice à une intervention du FSE. Le programme s'adresse à plus de 50% des 439 salariés dont 90% d'ouvriers et 39% de seniors, dans le respect de l'égalité hommes/femmes (51,8% de femmes). Toutes les formations déboucheront sur une qualification qui renforcera les compétences et justifiera une progression de la rémunération. Enfin, le secteur de la sous-traitance automobile fait parti des secteurs visés par le plan de relance économique présenté par la Commission européenne le 26 novembre 2008. ■■

Interview de Bruno Coquet, Président du comité de l'emploi* de l'Union européenne



Quelle a été la réponse européenne pour atténuer les conséquences sociales de la crise ?

Bruno Coquet : Au niveau européen, il y a eu convergence sur l'analyse de la situation économique et sur les orientations à prendre. Ainsi, une vingtaine de pays européens ont mis en œuvre des dispositifs pour favoriser « l'activité partielle » afin de maintenir les salariés en emploi et d'éviter des plans sociaux massifs. C'était une réponse rapide, adaptée à un choc transitoire. A l'opposé des crises précédentes, la nécessité de soutenir à la fois la demande et l'offre de travail a rapidement fait consensus.

Qu'en est-il des mesures de soutien à la création de l'emploi pendant une telle crise ?

B.C. Même en période crise, des emplois sont détruits mais d'autres sont créés dans des secteurs porteurs. Il est donc nécessaire de mettre en œuvre des politiques « actives » du marché du travail à l'opposé de politiques « passives » où on indemnise les chômeurs, sans s'occuper d'eux ; il est nécessaire de stimuler la création d'emplois avec des baisses de charges sociales, des aides structurelles aux secteurs innovants, etc ; il est nécessaire d'investir dans la formation, et d'orienter les chômeurs vers des métiers d'avenir. Il est capital qu'ils restent actifs, car la sortie du marché du travail entraîne un risque d'exclusion sociale. En particulier, la crise a un impact sur les groupes en marge du marché, les jeunes, les femmes et les seniors, etc... pour lesquels il faut redoubler d'efforts afin de prévenir leur exclusion accrue.

Où en est-on un an plus tard ?

B.C. Les situations sont très diverses. Tous les pays n'ont pas ressenti le choc de la même manière, tous n'ont pas mis en œuvre les mêmes plans, ni n'ont la même capacité de rebond. Les besoins, et donc les solutions, diffèrent. Mais globalement, la crise va encore durer sur le marché du travail, avec de nouvelles restructurations. Aujourd'hui, après le tournant de la crise financière, c'est le défi de l'adaptation aux changements structurels qui resurgit dans les différents pays. Or dans la phase actuelle, le diagnostic doit être affiné, détaillé pour que les solutions soient mieux ciblées, plus efficaces, moins coûteuses. L'Europe doit y contribuer rapidement, car sinon chaque Etat membre est conduit à le faire seul, ce qui est moins efficace.

Et le FSE pendant cette crise ?

B.C. La crise a montré qu'on pouvait réagir vite, qu'on pouvait rapidement mettre en œuvre un plan de bataille. L'Europe peut contribuer à fournir des solutions rapides. L'une des valeurs ajoutées des institutions et des instruments européens, – dont le FSE, est de mettre en commun nos connaissances et nos forces pour des stratégies de sortie de crise efficaces, dans le cadre de budgets maîtrisés. ■■■

* Note : **Le Comité de l'emploi** est un comité consultatif créé dans le but de mettre en œuvre la stratégie européenne pour l'emploi et promouvoir la coordination entre les États membres en matière de politique de l'emploi et du marché du travail. Il remplace le Comité de l'emploi et du marché du travail créé en 1997. Le président du Comité de l'emploi, est, depuis 2008, Bruno Coquet, Conseiller du Délégué Général à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP). ■■■

Consultez le tout nouveau site internet du FSE France !



Simplifié, clair, informatif, le nouveau site grand public du FSE en France voit le jour début décembre, avec pour but de placer l'internaute au cœur de l'information. Le site accueillera la cartographie des bénéficiaires du FEDER et du FSE, la présentation de nombreux projets ainsi que des témoignages vidéo.

L'adresse du site ne change pas : www.fse.gouv.fr